

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa  
Institut national du cancer

#### **Décision du 7 janvier 2015 portant délégation de signature au sein de l'Institut national du cancer**

NOR : AFSX1530013S

La présidente de l'Institut national du cancer,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1 ;

Vu le décret du 27 mai 2011 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer ;

Vu la convention constitutive de l'Institut national du cancer, approuvée par arrêté interministériel en date du 6 août 2013, et notamment l'article 11 ;

Vu l'article 11 du règlement intérieur de l'INCa entré en vigueur le 18 décembre 2014,

Décide :

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Jérôme VIGUIER, Mme Catherine MORIN, adjointe au directeur du pôle santé publique et soins, est investie d'une délégation de signature aux fins de signer les actes ou documents suivants :

1. Dans le cadre de la commande publique :
  - les marchés (administratifs ou privés) d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € HT ;
  - les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € TTC établis dans le cadre d'un marché ;
  - les certificats de service fait et les procès-verbaux d'admission pour toute dépense.
2. Dans le cadre de l'intervention : la certification des rapports (intermédiaires et finaux) pour les conventions d'un montant inférieur à 400 000 €.
3. Dans le cadre des frais de mission et déplacement :
  - les avis de réunion et convocation des intervenants extérieurs ;
  - les états de frais d'un intervenant extérieur ;
  - les ordres de mission en France métropolitaine d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché ;
  - les états de frais d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché.

La présente délégation prend effet à compter de sa signature et prend fin dès qu'un changement se produit soit dans la personne du délégant, soit dans celle du délégataire. Elle est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 janvier 2015 en trois exemplaires.

*La présidente,*  
A. BUZYN